

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 56-255-1918 d'interprète

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
25 janvier 1918

Numéro JO  
n° 255 du 31/01/1918

Date du numéro  
31 janvier 1918

### TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 25 janvier 1918 M. BouRNELLE à été désigné jusqu'à nouvel ordre, pour assister, en qualité d'interprète de la langue allemande, la Commission chargée que controle postal. Il touchera en cette qualité, que les transactions tant orales qu'écrites, les vacations prévues à l'article 13 paragraphe de l'arrêté du 23 juillet 1904 concernant les frais de Justice,